



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 53647

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les préoccupations grandissantes des dirigeants des établissements d'auto-école. En effet, les établissements d'auto-école doivent faire face à des difficultés financières importantes en raison du poids des charges qui augmentent. Les entreprises de 20 salariés ou moins ont dû faire face à l'incidence de l'aménagement et de la réduction du temps de travail ainsi qu'au passage à 35 heures de la durée légale du temps de travail. La hausse récente et continue des prix du carburant contribue aussi, et de manière non négligeable, à l'alourdissement des charges de tous les établissements d'auto-école. Or, ces charges augmentant et ces entreprises ne pouvant pas les répercuter de façon systématique sur les tarifs de leurs prestations, la marge bénéficiaire de ces entreprises diminue au point de les fragiliser. Des milliers d'établissements dont la trésorerie était faible ont cessé leur activité. Le Président de la République et le Gouvernement ont retenu la sécurité routière comme priorité nationale et les résultats obtenus sont indéniables. Néanmoins, la solution qui permettrait de rendre durables ces résultats passe par la prévention et le développement de la formation. À cet effet, il convient de mener une réflexion sur les moyens d'aider les jeunes candidats au permis de conduire à financer leur formation. D'autre part, la route étant la première cause de mortalité des accidents du travail avec 1 400 tués chaque année et 69 % des accidents se déroulant à proximité du domicile des conducteurs, il apparaît utile d'organiser des séances de sensibilisation aux risques routiers à destination des titulaires du permis de conduire sur leur lieu de travail. Pour l'année 2002, le coût des accidents de la circulation s'élevait à 17 milliards d'euros, soit le tiers du budget de l'éducation nationale. La mise en place de formations post-permis à la sécurité routière au sein des entreprises publiques et des administrations dans un premier temps puis dans les entreprises privées s'avère de plus en plus utile. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer quelles sont les perspectives d'avenir des établissements d'auto-école et quelles mesures il entend prendre pour rétablir la confiance de leurs dirigeants.

Texte de la réponse

Les dirigeants des écoles de conduite et les enseignants qui exercent dans ce secteur professionnel ont pour mission de former à des comportements sûrs et responsables tous les futurs conducteurs des différentes catégories de véhicules à moteur. De leur engagement et de leur professionnalisme dépendent la qualité des formations dispensées et la diversification des offres de formation, notamment en direction des salariés des entreprises. Mais la qualité des formations et l'élargissement des activités nécessitent aussi des bases économiques saines qui permettent aux entreprises de vivre équitablement des prestations qu'elles dispensent. Pour pouvoir répondre au mieux aux attentes des professionnels en matière d'allègement des charges, une étude socio-économique a été commandée à l'université de Marne-la-Vallée, à laquelle sont d'ores et déjà étroitement associés les représentants des organisations professionnelles, visant à dresser un état des lieux complet et partagé sur la situation économique du secteur, à identifier des scénarii d'évolutions possibles et les dispositions (réglementaires, fiscales...) susceptibles d'accompagner ces évolutions. Par ailleurs, le Premier ministre a confié une mission d'étude à M. Jean-Michel Bertrand, député de l'Ain et maire de Bourg-en-Bresse,

chargé de formuler des propositions pour faciliter l'accès des jeunes à une formation de qualité et au permis de conduire, dans des conditions financières acceptables. Il a remis son rapport début 2005 et propose un certain nombre de mesures concrètes. D'ores et déjà, le Premier ministre a décidé la mise en place du permis à un euro par jour à partir du 1er juillet 2005. Enfin, des réflexions sont engagées sur la refonte de la filière professionnelle et les nouveaux métiers de la sécurité routière, notamment avec le laboratoire d'économie et de sociologie du travail d'Aix-en-Provence, centre régional associé au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), afin de définir les nouvelles qualifications et compétences nécessaires pour accroître la reconnaissance des professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière auprès de tous les acteurs institutionnels ou privés (entreprises, collectivités territoriales, caisses d'assurance maladie...).

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53647

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9850

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3813